

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Débat
d'Orientations
Budgétaires
pour l'année
2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 23 Février 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois du mois de Février, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 30
▪ représentés : 2
▪ absent : 1

Etaiient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoints, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
16 février 2021

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 2 MARS 2021

Absent : Monsieur Bruno PORTAL, Conseiller Municipal.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur Alain COMBES, Conseiller Municipal, expose :

Sur la base du rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 joint en annexe, et faisant observer que selon les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat au Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer.

Tour à tour, Monsieur Philippe POUGET et Monsieur Karim ABED prennent la parole.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le débat est clos par Monsieur le Maire.

Les échanges sont retracés au sein du compte-rendu du présent conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 et prend acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires.

Publié le 4 MARS 2021
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 25 février 2021
Le Maire,
Laurent SUAU





Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2021. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2021, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2021, le 23 mars prochain.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal. Il convient de préciser qu'à la date du débat d'orientation budgétaire, certaines informations ne sont pas encore définitives, notamment les résultats de 2020.

BUDGET PRINCIPAL

La préparation du budget primitif pour 2021 de la ville de Mende prend place dans un contexte sanitaire et économique inédit et incertain. Malgré ce contexte, la majorité municipale souhaite élaborer un budget 2021 caractérisé par **une poursuite de la baisse des taux d'imposition, un désendettement de la commune, un maintien de l'investissement** pour le développement de la ville et des services à la population en contenant nos dépenses.

Cela va se traduire par, une augmentation contenue des dépenses de personnel de 2% par rapport aux crédits ouverts en 2020, liées au GVT et aux revalorisations votées à l'unanimité en décembre 2020 concernant les tickets restaurant, la participation aux mutuelles et à la prévoyance, confirme la volonté d'encadrement des dépenses de personnel, tout en soutenant l'emploi en renouvelant les départs d'agents prévus.

A une augmentation des charges à caractère général due à l'augmentation significative des travaux en régie en lien avec la plan de relance porté par l'Etat, soit une hausse de 3%, par rapport aux crédits ouverts en 2020.

Les autres charges de gestion courante connaîtront une baisse de 4 %, par rapport aux crédits ouverts en 2020. **Les charges financières seront en baisse sensible de 12%**, par rapport aux crédits ouverts en 2020, du fait du refinancement intervenu en 2018 et du non recours à des lignes de trésorerie pour financer les investissements.

Dans ces conditions, en tenant compte de la dynamique de la construction et de la population, il est raisonnable, justifié et de bonne gestion de proposer **une nouvelle baisse de 2,4%** du taux de taxe foncière pour la part communale, soit un taux de 30,96%, à laquelle vient s'ajouter en 2021 la part départementale pour 23,13 %, soit taux global de 54,09%. **En 3 ans, la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est 7,36%.**

Par ailleurs, la stabilisation de la DGF signifie que les différentes vagues de réductions des concours financiers de l'État subies par les collectivités locales depuis 2014 sont aujourd'hui consolidées dans son montant. Toutefois, **par soucis de prudence budgétaire**, en recettes, **les dotations d'état seront inscrites au budget primitif sur des bases équivalentes à 2020**, et ce, malgré l'augmentation de la population qui laisse à espérer une évolution à la hausse des dites dotations.

L'investissement reste volontaire avec la poursuite du financement de la rocade ouest et **un endettement à long terme à la baisse**. Les inscriptions nouvelles concerneront uniquement des projets en cours : l'extension du cinéma, la chapelle des Pénitents, un programme de rénovation de voiries conséquent dont la dernière partie des boulevards jusqu'à la Mairie et la poursuite du chantier du Musée du Gévaudan.

A) Les principales évolutions budgétaires

1-La capacité d'autofinancement

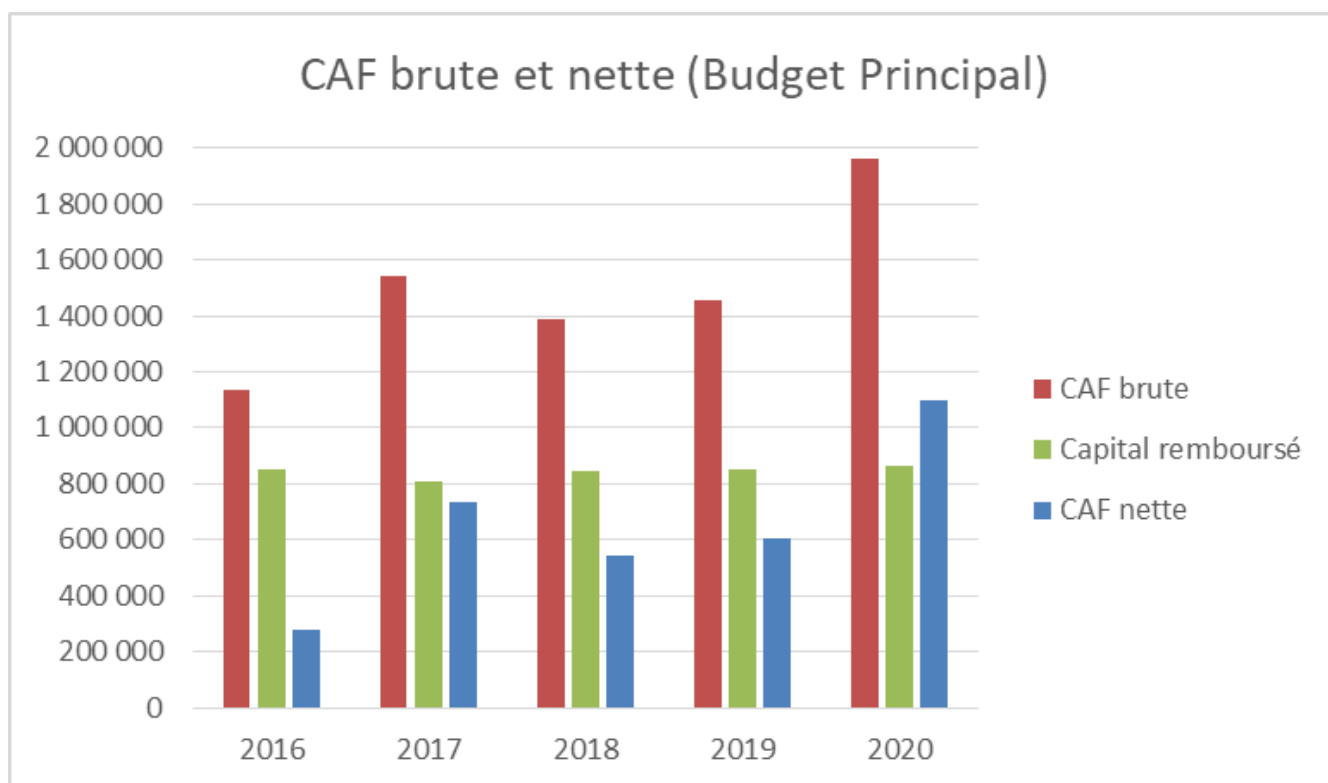
L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Evolution de la capacité d'autofinancement sur les 5 dernières années

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
CAF brute	1 134 575	1 542 823	1 386 391	1 455 242	1 963 024
Annuité en capital de la dette	854 539	810 247	842 362	850 876	865 716
CAF nette ou disponible	280 036	732 576	544 028	604 366	1 097 308
Taux d'épargne brute	8,83%	12,29%	10,37%	11,42%	14,66%

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement. En dessous 10%, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.



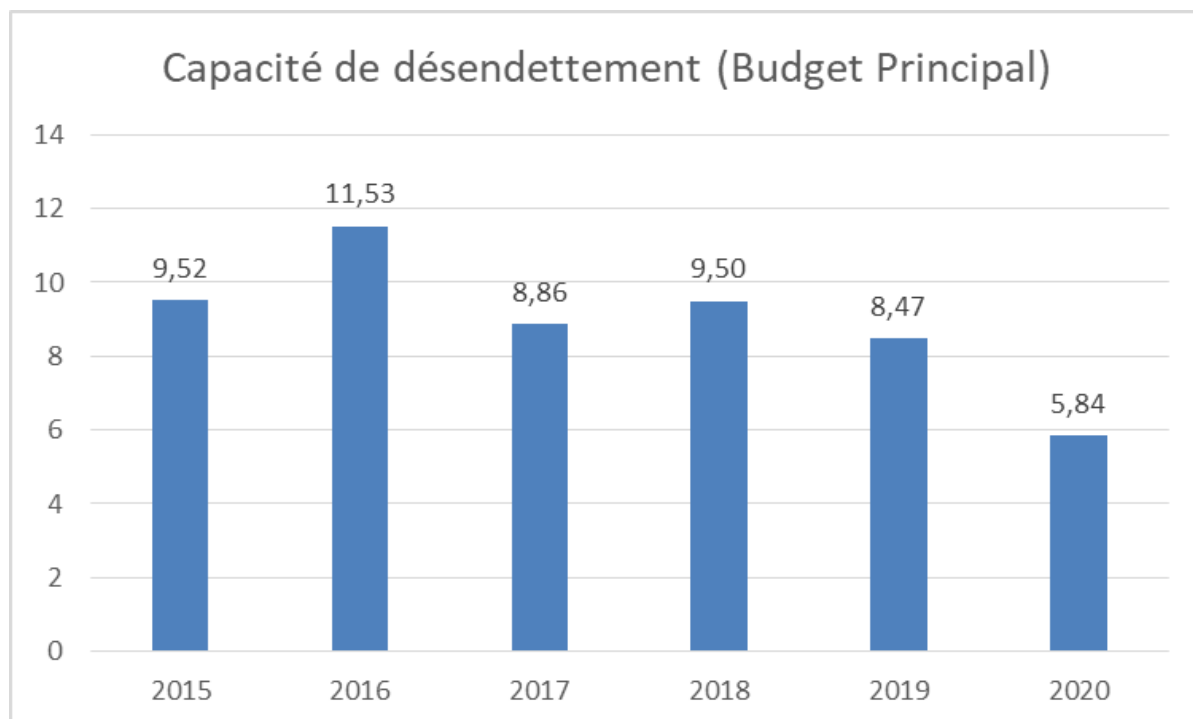
2-La capacité de désendettement

L'évolution de la capacité d'autofinancement a un effet direct sur la capacité de désendettement qui passe sous les 6 ans. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir avec la poursuite de la baisse de la dette et l'évolution de la population.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire encours/épargne brute de l'année en cours.

Evolution de la capacité de désendettement sur les 5 dernières années

	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement	11,53	8,86	9,50	8,47	5,84



La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

B) Le Budget Principal

1-Les Recettes

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues au BP 2021 sont en légère hausse (+ 183 000 euros par rapport au BP 2020 soit 1,45 %) à hauteur de 12 795 000 euros. Les recettes réelles sont prévues pour 12 195 000 euros en 2021.

Evolution du ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitants

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
1 058	1 013	999	1 064	1 001	1 027	1 260

1-1 Produits de services

Ils comprennent essentiellement le produit des cantines pour 140 000 euros, les redevances d'occupation du domaine public pour 25 000 euros, les produits des différentes régies pour 20 000 euros, les instructions d'urbanismes pour les communes pour 10 000 euros, les abonnements de stationnement pour 120 000 euros, les redevances de stationnement pour 60 000 euros, les participations de la Cté de Cnes et du CIAS pour 20 000 euros.

Evolution des produits de services sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
128 198	201 005	230 525	244 157	305 684	479 000	442 000

1-2 Impôts et Taxes

La Loi de Finances 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5% pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019).

Ces bases subiront en 2021 un rebasage avec celles du Département qui sont inférieures à celles de la commune à périmètre constant. Les données fiscales ne sont pour l'heure pas connues, mais on peut estimer une baisse de - 1,4%.

L'année 2021 sera donc marquée par la suppression de la taxe d'habitation pour les communes et des compensations de l'Etat pour la taxe d'habitation. En contrepartie, elles percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Celle-ci sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les situations de surcompensation ou de sous compensation.

Selon les premières simulations réalisées, la situation de la ville de Mende devrait être une surcompensation, avec un coefficient correcteur inférieur à 0,9 pour l'année 2021.

Comme indiqué à introduction, la rationalisation des dépenses de fonctionnement, la dynamique de la construction et de la population ainsi que l'arrêt de la baisse des dotations **permettent de proposer une nouvelle baisse du taux de taxe foncière de 2,4%, soit un taux de 30,96% pour la part communale** auquel s'ajoute le taux départemental de 23,13 %, soit un taux global voté de **54,09%** pour 2021. **En 3 ans, la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est 7,36%.**

En conséquence, le produit de ces contributions directes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières) s'élèvera à 7 794 000 euros en 2021 contre 7 682 000 euros perçus en 2020.

Evolution du ratio du produit des impositions directes par habitants

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
547	585	599	607	601	593	597

A ce montant, il convient d'ajouter, les droits de place, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les droits de mutation et les emplacements publicitaires pour un total de 587 000 euros.

Evolution des impôts et taxes sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
8 342 624	8 687 509	8 191 050	8 285 895	8 304 320	8 281 000	8 381 000

1-3 : Dotations, subventions et participations :

Concernant la **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F)** qui comprend la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) et la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) :

- La loi de finances prévoit que le montant de la DGF pour l'année 2021 reste stable à 26,8 milliards d'euros, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. C'est pourquoi, je vous propose d'inscrire un montant similaire à celui perçu en 2020 à savoir 2 070 000 euros.
- La D.S.U a été revue dans ses modes de calculs en 2018, son enveloppe étant à la hausse au niveau national (90 millions d'euros chaque année depuis 2018), nous avons perçu en 2020, 524 363 euros, soit 19 119 euros supplémentaires par rapport à 2019. Je vous propose d'inscrire un montant similaire en 2021, soit 520 000 euros.
- Pour la D.N.P dont l'enveloppe reste identique au niveau national en 2021, nous avons perçu 239 551 euros, soit 20 534 euros supplémentaires. Je vous propose donc d'inscrire un montant de 235 000 euros pour 2021.

Evolution du ratio de la DGF par habitants

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
240	222	213	218	219	219	216

Les **attributions de péréquation et de compensation** se sont élevées à 280 102 euros en 2020. Ce montant, qui intègre les compensations de l'Etat pour les taxes d'habitation et foncières. En 2021, les compensations de l'Etat liées à la taxe d'habitations sont incluses dans la réforme fiscale de compensation de la perte de la taxe d'habitations par la part de la taxe foncière du Département. Je vous propose d'inscrire un montant de 16 000 euros en 2021, pour les attributions de compensation liées à la taxe foncière.

Les autres **dotations et participations** se situeront à hauteur de 167 000 euros. Ce montant comprend entre autre la participation de la Communauté de Communes Cœur de Lozère pour le CLSH, la prise en charge de l'agence postale de Fontanilles, la prise en charge des forfaits scolaires par les communes, mais aussi la dotation pour titres sécurisés et l'aide à l'embauche d'un agent du numérique.

Au total, le chapitre des dotations subventions et participations diminue de 274 000 euros pour s'établir à 2 992 000 euros en 2021, soit une baisse de 8%, par rapport aux crédits ouverts en 2020.

Evolution des dotations, subventions et participations sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
3 805 223	3 475 491	3 261 710	3 193 854	3 329 162	3 412 000	2 992 000

1-4 Autres produits de gestion courante

Ils comprennent essentiellement les revenus des immeubles pour 60 000 euros en 2021, les locations de l'espace évènements Georges Frêche pour 10 000 euros, mais aussi en 2021, le reversement du solde de l'excédent du lotissement les Hauts de la Bergerie pour 89 000 euros. Les revenus des loyers sont en forte baisse du fait de la cession de la résidence Saint Jean à la SA HLM Lozère au 31 mars 2021.

Au total, le chapitre des autres produits de gestion courante diminuent de 12 000 euros pour s'établir à 220 000 euros en 2021, soit une baisse de 5%.

Evolution des autres produits de gestion courante sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
331 226	223 769	375 592	266 520	482 275	211 000	220 000

Recettes d'investissement

1-5 Les Dotations

Le FCTVA est estimé à 880 000 euros en 2021 contre 570 791 euros perçus en 2020. C'est augmentation est due à l'intégration en 2020 des études préalables à la réalisation du Musée du Gévaudan ouvrent droit au FCTVA. La Taxe d'aménagement est prévue pour un montant de 100 000 euros en 2021 contre 163 197 euros perçus en 2020.

Evolution sur les 4 dernières années

	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Taxe d'aménagement	109 971	103 108	146 942	163 197	100 000
FCTVA	596 943	973 554	497 395	570 791	880 000

1-6 Les emprunts

La poursuite de la maîtrise des investissements en 2020 a permis une baisse de notre endettement du budget principal à hauteur de 11 455 000 euros au 1^{er} janvier 2021 inférieur 865 000 euros au 12 321 000 euros du 1^{er} janvier 2020.

Evolution de l'encours de la dette du budget principal sur les 4 dernières années

	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Encours au 1 ^{er} janvier	13 077 108	13 666 860	13 171 674	12 320 798	11 455 082
Encours au 31 décembre	13 666 860	13 171 674	12 320 798	11 455 082	10 565 082

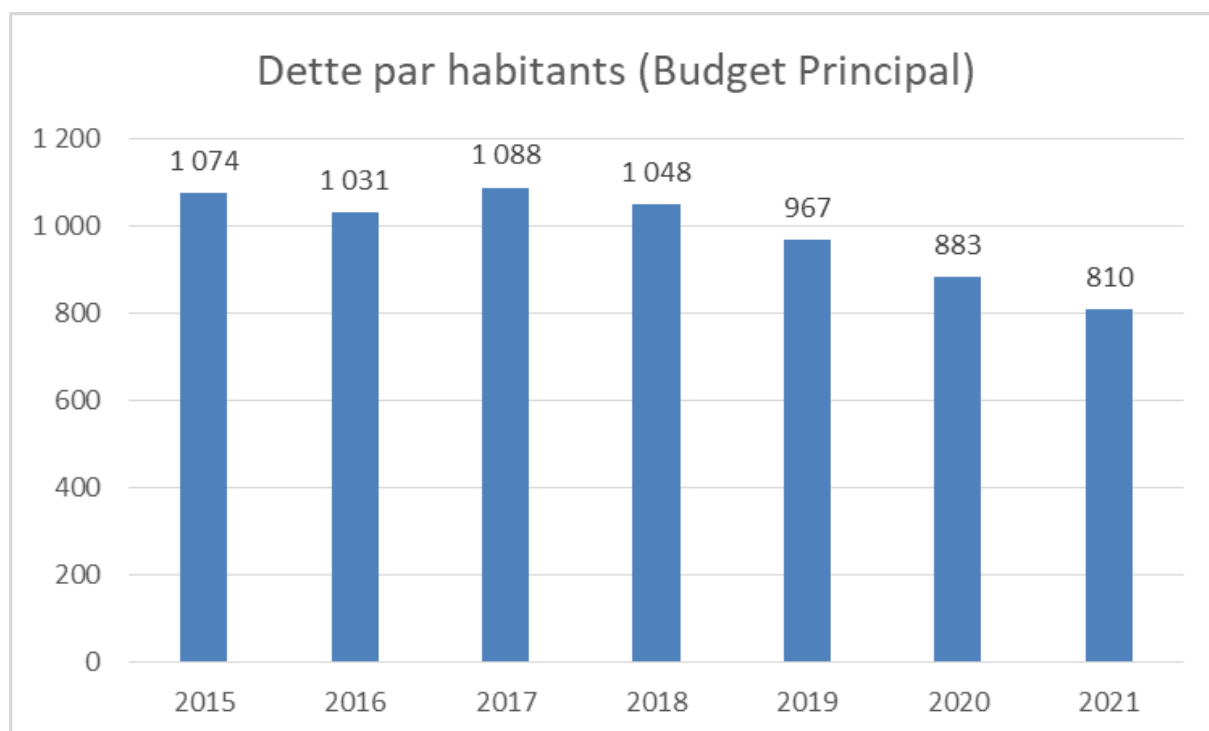
Evolution du ratio de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
101,54%	101,76%	108,86%	98,52%	96,69%	85,98%	64,25%

Avec une population en nette progression à 12 967 habitants au 1^{er} janvier 2020, son encours correspond à une dette de 883 euros par habitant. Tout en conservant une politique d'investissement soutenue, l'objectif reste de ramener la dette à 810 euros par habitant, à la fin de l'année 2021 avec une population au 1^{er} janvier 2021 de 13 049 habitants.

Evolution du ratio de l'encours de la dette par habitants

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
1 074	1 031	1 088	1 048	967	883	810



Pour la 4^{ème} année consécutive, il n'est pas prévu d'emprunt en 2021. La ville n'a plus contracté d'emprunt sur son budget principal depuis 2017. Le capital emprunté en 2018 correspond à la capitalisation des indemnités de l'opération de refinancement effectuée en 2018.

Evolution du recours à l'emprunt sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
1 597 818	0	1 400 000	346 583	0	0	0

Evolution de l'encours de la dette du Budget Principal

Exercice	Dette en capital au 1er janvier	Amortissement	Intérêts	Dette en capital au 1er décembre
2020	12 320 798,07	865 716,03	275 436,02	11 455 082,04
2021	11 455 082,04	885 494,85	254 244,85	10 569 587,19
2022	10 569 587,19	907 497,93	232 371,57	9 662 089,26
2023	9 662 089,26	930 107,82	209 894,07	8 731 981,44
2024	8 731 981,44	953 342,81	186 794,12	7 778 638,63
2025	7 778 638,63	977 221,57	163 053,10	6 801 417,06
2026	6 801 417,06	1 001 763,39	138 651,77	5 799 653,67
2027	5 799 653,67	1 026 988,56	113 569,91	4 772 665,11
2028	4 772 665,11	963 290,49	87 787,21	3 809 374,62
2029	3 809 374,62	857 609,80	65 898,37	2 951 764,82
2030	2 951 764,82	739 168,92	47 793,55	2 212 595,90
2031	2 212 595,90	456 862,43	36 186,65	1 755 733,47
2032	1 755 733,47	460 763,99	28 545,93	1 294 969,48
2033	1 294 969,48	245 827,88	21 525,51	1 049 141,60
2034	1 049 141,60	128 991,24	18 458,62	920 150,36
2035	920 150,36	76 954,16	16 167,84	843 196,20
2036	843 196,20	69 874,87	14 880,03	773 321,33
2037	773 321,33	71 272,37	13 657,22	702 048,96
2038	702 048,96	72 697,82	12 409,95	629 351,14
2039	629 351,14	74 151,78	11 137,74	555 199,36
2040	555 199,36	75 634,81	9 840,09	479 564,55
2041	479 564,55	77 147,51	8 516,48	402 417,04
2042	402 417,04	78 690,46	7 166,40	323 726,58
2043	323 726,58	80 264,26	5 789,31	243 462,32
2044	243 462,32	81 869,55	4 384,69	161 592,77
2045	161 592,77	83 506,94	2 951,97	78 085,83
2046	78 085,83	78 085,83	1 490,60	0,00

1-7 Les subventions d'investissement

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local créée en 2016, est désormais pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement (GPI), des contrats de ruralité, du dispositif cœur de ville et du plan de Relance.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 est maintenue à son niveau de 2020, avec un montant de près d'1,046 Md€. En 2020, nous avons obtenu au titre de la part exceptionnelle DSIL Plan de Relance, une subvention pour la restructuration du cinéma.

Evolution des subventions d'investissement perçues sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
3 825 647	2 785 717	2 480 651	2 021 963	2 152 135	1 337 212	5 849 500

Les demandes sont en cours, mais nous pouvons d'ores et déjà inscrire les subventions liées aux opérations en cours dont les arrêtés sont prévus sur l'année 2021 pour un total de 5 849 500 euros :

Extension du cinéma Trianon : 1 610 000 euros,

Chapelle des Pénitents : 42 000 euros,

Réfection des boulevards : 415 000 euros,

Musée du Gévaudan : 3 177 500 euros,

Subventions diverses : 345 000 euros

1-8 Autres recettes

Pour les recettes réelles, elles sont essentiellement constituées des cessions d'actifs pour un montant exceptionnel de 4 248 000 euros essentiellement lié à la cession de la résidence Saint Jean à la SA HLM Lozère Habitations.

Evolution des cessions d'actifs sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
467 501	79 266	298 812	887 191	79 882	781 476	4 248 000

Pour les recettes d'ordre, elles se composent essentiellement des dotations aux amortissements pour 1 200 000.

2-Les Dépenses

Hors opérations d'ordre (amortissements et virements sur section d'investissement) nos dépenses de fonctionnement 2021 s'élèveront à 11 377 000 euros en hausse par rapport à 2020 de 41 000 euros par rapport aux crédits ouverts en 2020, soit 0,36%.

Evolution du ratio des dépenses réelles de fonctionnement par habitants

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
909	917	852	899	894	836	872

2-1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général pâtissent des effets de la crise sanitaire en 2020. Elles comprennent aussi depuis 2020, les charges de gestion du parc de stationnement payant. Ces dépenses supplémentaires pèsent pour plus de 180 000 euros dans le budget 2020.

En 2021, les prévisions s'établissent à 3 326 000 euros, soit 96 000 euros de plus que les crédits ouverts en 2020, soit une hausse de 3%. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des crédits d'achats de matériels pour travaux en régie prévus pour 458 000 euros en 2021 contre 230 000 euros en 2020, dont 270 000 euros pour passer en éclairage LED une partie des 2 500 points lumineux restants.

Evolution des charges à caractère général sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
2 776 151	2 937 273	2 852 488	2 969 844	3 038 422	3 178 000	3 326 000

2-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèveront à 6 370 000 euros soit une hausse de 2% par rapport au prévisionnel 2020 et 5% par rapport au réalisé 2020, liées au GVT et aux revalorisations votées à l'unanimité en décembre 2021 concernant les tickets restaurant, la participation aux mutuelles et à la prévoyance, mais aussi à la création d'un poste de médiateur du numérique, confirme la volonté d'encadrement des dépenses de personnel.

Evolution de la répartition des dépenses de personnel sur les 5 dernières années

	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
012 Charges de personnel	6 084 813	5 946 944	5 887 604	6 085 327	6 055 915	6 370 000
013 Atténuations de charges	150 436	139 085	175 920	188 247	171 694	130 000
Charges nettes de personnel (012-013)	5 934 377	5 807 859	5 711 684	5 897 080	5 884 221	6 240 000

La charge nette de personnel stable depuis 2016 démontre la volonté de gestion saine et raisonnée des dépenses de personnel en lien directe avec les atténuations de charges liées à la mutualisation des services.

La baisse des charges de personnel en 2020 est due à un recours moindre aux saisonniers, aux emplois pour accroissement d'activité temporaire, à des remplacements d'agents non réalisés ou retardés. Le gain est estimé à plus de 100 000 euros sur l'année 2020.

La prévision budgétaire tient compte d'une année de fonctionnement normale des services sans connaissance des effets éventuels de la crise sanitaire sur l'activité des services qui reste aléatoire. Elle démontre la volonté de soutenir l'emploi en renouvelant les départs d'agents et en créant un poste de conseiller au numérique dans le cadre du Plan de relance avec une aide financière de l'Etat, avec pour objectif d'accompagner les personnes éloignées du numérique dans leur quotidien et un poste de régisseur des collections du Musée du Gévaudan.

Conformément aux nouvelles exigences réglementaires, le rapport d'orientations budgétaires doit désormais présenter les éléments d'information suivants : évolution des dépenses du chapitre 012, évolution des effectifs, état des lieux des NBI (nouvelle bonification indiciaire), des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés ainsi qu'un point sur le temps de travail appliqué au sein de la collectivité.

Evolution de la répartition des emplois sur les 5 dernières années

	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires et Stagiaires	147	144	142	144	143
Non Titulaires permanents	2	2	2	2	4

Répartition des emplois par sexe en 2020

	Effectif	Pourcentage
Femmes	60	42%
Hommes	83	58%
	143	100%

Répartition des emplois par catégorie en 2020

Répartition des emplois statutaires par catégorie	Effectif	Pourcentage
A	9	6%
B	16	11%
C	118	83%
	143	100%

Eléments constitutifs de la paie sur les 2 dernières années

	2019	2020
Traitement (titulaires, contractuels, apprentis)	3 293 078	3 318 014
Nouvelle Bonification indiciaire NBI	20 166	24 300
Heures supplémentaires	23 769	40 234
Régime indemnitaire	540 779	577 847
Transfert Prime /points	- 25 925	- 25 419
Avantages en nature	16 976	16 640

Conformément au protocole d'accord des 35 heures en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la durée annuelle du temps de travail dans les services est fixée à **1 607 heures**.

2-3 Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion seront de 1 123 000 euros en 2021 en baisse par rapport au prévisionnel 2020 de 47 000 euros. Sur ce chapitre sont notamment financées les aides aux associations, les indemnités des élus en baisse de 20 000 euros en 2021 et les dotations de fonctionnement aux écoles privées sous contrat et la subvention d'équilibre du budget culture.

Evolution des autres charges de gestion sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
1 883 828	1 847 221	1 214 737	1 178 863	1 159 308	1 023 000	1 123 000

2-4 Les charges financières

Les effets du refinancement réalisé en 2018 se font ressentir en 2021 avec une prévision de 255 000 euros.

Evolution des charges financières sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
407 462	432 754	386 970	341 129	296 249	271 000	255 000

De 407 000 euros en 2015 à 271 000 euros pour 2020, le coût de la dette à baisser de 32%. Cette baisse devrait être similaire sur les 5 années à venir passant de 271 000 euros à 187 000 euros en 2024.

2-5 les charges exceptionnelles

Leur montant a été fixé à 43 000 euros, dont 20 000 euros de budget participatif et 15 000 euros d'aide accordée aux obtenteurs du permis de conduire (200 euros / personne). Depuis 2012, 618 aides au permis ont été accordées.

Evolution des charges exceptionnelles sur les 5 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
410 088	34 933	19 548	282 867	539 411	39 000	43 000

2-6 les atténuations de produit

La Ville de Mende est contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) depuis 2012. Au niveau national l'enveloppe de ce fonds est montée en puissance jusqu'en 2016. La Loi de Finances 2018 a fixé définitivement le FPIC à 1 Mds euros, montant atteint depuis 2016.

Le passage du périmètre de la CCCL de 4 à 7 communes commence à produire ses effets. A ce jour, nous n'avons pas de montant pour 2021, mais si l'enveloppe reste constante sa répartition reste variable et la contribution de la ville de Mende pourrait continuer à baisser. Il convient tout de même de rester prudent en prévoyant un montant de 260 000 euros en 2021, similaire au montant versé en 2020.

Evolution des atténuations de produit sur les 6 dernières années

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
182 872	300 193	291 667	287 936	254 778	254 778	260 000

2-7 les dépenses d'équipement

L'année 2020 a vu l'achèvement et/ou le début de plusieurs opérations d'investissement, dont voici le détail :

- les travaux de la pharmacie de l'ancien hôpital pour 20 000 euros,
- la réfection de la chapelle des Pénitents pour 221 000 euros,
- l'acquisition de matériels informatiques pour 101 000 euros,
- l'aménagement du cimetière Séjalan, pour 61 000 euros,
- la mise en conformité du théâtre pour 51 000 euros,
- la réfection du parquet de l'espace événements pour 15 000 euros,
- les travaux du Musée du Gévaudan pour 2 187 000 euros,
- l'extension du cinéma Trianon pour 340 000 euros,
- l'acquisition de matériels divers pour 87 000 euros,
- l'aménagement des boulevards pour 181 000 euros,
- l'aménagement d'aires de jeux pour 20 000 euros,
- la réhabilitation de l'ermitage pour 12 000 euros,
- des travaux de voirie pour 432 000 euros,
- des murs de soutènement pour 29 000 euros

Mais aussi :

- des subventions d'équipements pour 716 000 euros
- des acquisitions foncières pour 413 000 euros,
- la reprise du parc de stationnement pour 151 000 euros.

Evolution des dépenses d'équipement sur les 6 dernières années (compte 20, 21, 23, Régie)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
7 592 384	4 390 028	5 772 989	3 225 831	2 605 589	4 600 139	8 131 995

Evolution du ratio des dépenses d'équipement brut par habitants

2015	2016	2017	2018	2019	2020	OB 2021
592	350	514	277	285	410	669

Principales opérations nouvelles 2021 :

<i>Travaux du cinéma le Trianon (Accessibilité et extension)</i>	2 000 000
<i>Travaux du Musée du Gévaudan (Restauration d'œuvres et scénographie)</i>	2 140 000
<i>Programmes voirie (Aménagement de sécurité, réfection de trottoirs, signalétiques, murs de soutènement, ...)</i>	470 000
<i>Mise en conformité des installations culturelles (Sonorisation, projecteurs, éclairages gradateurs muraux, ...)</i>	165 217
<i>Réfection des boulevards (Sanitaires, ...)</i>	760 000
<i>Divers matériels et mobiliers (Illuminations, débroussailleuses, mobiliers, bornes escamotables, jeux d'enfants, ...)</i>	224 878
<i>Travaux sur les bâtiments et d'aménagements (Ecoles, Ermitage, Halle St Jean, Bressal, Séjalan ...)</i>	737 500
<i>Acquisition de matériels informatiques (matériels et logiciels, interconnexion des sites, extension vidéo tranquillité, serveurs, ...)</i>	335 400
<i>Acquisitions de véhicules (Balayeuse, Camion plateau, véhicules légers)</i>	422 500
<i>Acquisitions foncières (Maison du Pré Vival, Maison Catusse et Bayle Opah-Ori, ...)</i>	198 500
<i>Etudes diverses</i>	128 000
<i>Subventions d'investissement (Rocade ouest, ...)</i>	600 000
<i>Prise de participations SPL</i>	450 000
<i>Travaux en régie (Eclairages publics, Armoires électriques, Bâtiments, ...)</i>	550 000
TOTAL Investissements 2021 (budget principal)	9 181 995

C) Les Budgets annexes

BUDGET TRANSPORT DE PERSONNES

Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement le produit du versement transport, les participations de la région Occitanie (transport scolaire) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (navette Mende-Loudes) qui permettent de payer les transports urbains, scolaires et la ligne Mende-Loudes.

Evolution des charges de transport sur les 4 dernières années

Libellé	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Transport urbain	486 585	462 420	469 365	471 000	500 000
Transport écoles	131 938	114 280	113 610	108 000	125 000
Navette piscine	22 572	22 501	22 226	22 000	25 000
Navette Mende Loudes	29 833	29 271	31 980	29 000	32 000

Il n'y a aucun emprunt sur ce budget à ce jour.

L'augmentation du taux du versement transport le 1^{er} juillet 2015 de 0,40% à 0,45% a permis une augmentation du produit perçu sur les 5 dernières années. En 2020, la crise sanitaire impacte ce produit en baisse 50 000 euros.

Evolution du versement transport sur les 4 dernières années

Libellé	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Versement transport	653 580	654 968	709 488	658 220	630 000

Au 31 décembre 2020, le résultat présente un excédent global d'environ 417 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget transport sur les 5 dernières années

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement	12 845	30 823	48 136	25 243	34 000
Exploitation	-1 810	36 357	124 270	270 126	383 000
Solde	11 035	67 181	172 406	295 370	417 000

Il est prévu d'utiliser ces excédents pour améliorer le service offert aux mendois et poursuivre les travaux d'accessibilité aux abris bus réalisés ces deux dernières années.

BUDGET CULTURE (SPECTACLES PAYANTS)

Ce budget n'est qu'un budget de fonctionnement. Il comptabilise l'ensemble des spectacles payants de la saison culturelle. L'équilibre attendu en 2020 est d'environ 135 000 euros. En dépense, on trouve l'ensemble des charges liées à l'organisation des spectacles pour 240 000 euros, en recette, le produit des entrées aux spectacles, les subventions de la Région Occitanie et du Département de la Lozère, la différence étant une subvention d'équilibre versée par le Budget Principal et limitée en 2020 à 140 000 euros.

Evolution de la subvention d'équilibre du budget principal sur les 4 dernières années

Libellé	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Dépenses	207 614	199 145	221 823	139 000	240 000
Recettes	105 132	99 186	94 067	57 000	100 000
Subvention d'équilibre	102 392	99 959	127 756	81 000	140 000

BUDGET LOTISSEMENT D'HABITATIONS LA BERGERIE

Ce budget enregistre les travaux entrepris pour la réalisation des 2 lotissements : Les Hauts de la Bergerie et son extension. Les deux derniers lots de Bergerie II ont été vendus en 2019. Il reste 3 lots délibérés en novembre 2020 à vendre en 2021 pour clôturer ce budget. Le produit des lots restant à comptabiliser représente 161 175 euros.

Evolution des ventes de lots sur les 4 dernières années

Libellé	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Ventes de lots	552 375	208 500	596 775	206 400	161 175

Déduction faite des travaux de trottoirs pour 55 000 euros, d'une subvention à SA HLM Polygones de 32 500 euros, en ajoutant une subvention de 16 000 euros à percevoir, le solde de l'excédent à reverser au budget principal en 2021 sera de 89 000 euros.

BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Pour rappel ce budget supporte les investissements de la 1^{ère} tranche de travaux faite par la Ville subventionnée par des crédits « Pôle d'Excellence Rurale ». Le solde a été financé par 2 emprunts de 1 190 000 euros pour les réseaux et 318 000 euros pour la construction de la sous-station qui génèrent une annuité d'environ 100 000 euros. Le premier souscrit auprès du Crédit Agricole a fait l'objet d'un refinancement en 2018.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Réseau de Chaleur

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2020	1 099 295,49	63 077,54	36 763,66	99 841,20	1 036 217,95
2021	1 036 217,95	65 225,86	34 615,34	99 841,20	970 992,09
2022	970 992,09	67 453,54	32 387,66	99 841,20	903 538,55
2023	903 538,55	69 763,59	30 077,61	99 841,20	833 774,96
2024	833 774,96	72 159,28	27 681,92	99 841,20	761 615,68
2025	761 615,68	74 643,85	25 197,35	99 841,20	686 971,83
2026	686 971,83	77 220,82	22 620,38	99 841,20	609 751,01
2027	609 751,01	79 893,72	19 947,48	99 841,20	529 857,29
2028	529 857,29	82 666,24	17 174,96	99 841,20	447 191,05
2029	447 191,05	85 542,30	14 298,90	99 841,20	361 648,75
2030	361 648,75	88 525,92	11 315,28	99 841,20	273 122,83
2031	273 122,83	91 621,29	8 219,91	99 841,20	181 501,54
2032	181 501,54	94 832,73	5 008,47	99 841,20	86 668,81
2033	86 668,81	86 668,81	1 701,13	88 369,94	0,00

En contrepartie, la Ville reçoit du délégataire TENDEM une surtaxe payée par les usagers. Bien entendu cette dernière augmente au fur et à mesure des raccordements à laquelle s'ajoutent les redevances versées par le délégataire pour frais de gestion et l'occupation du domaine public.

En 2020, un travail de réévaluation de la surtaxe sur les années 2018 à 2020 a permis d'entériner un rattrapage de 20 863,33 euros, dont 11 925,04 euros pour les années 2018 et 2019, ce qui explique la forte augmentation.

Evolution des produits de gestion courante sur les 4 dernières années

Libellé	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Surtaxe	73 049	80 868	78 956	97 846	85 000
Redevance frais de gestion	12 344	12 762	12 693	12 735	12 500
Redevance d'occupation du domaine public	903	15 421	18 004	19 245	19 000

Le résultat présente un déficit global en 2020 de – 119 700 euros avec – 211 500 euros en investissement et + 91 800 euros en section d'exploitation. Ces résultats devraient permettre d'atteindre l'équilibre d'ici 5 ans.

Evolution des résultats de clôture du budget réseau de chaleur sur les 5 dernières années

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement	-187 794	-204 286	-198 728	-219 245	-211 500
Exploitation	35 470	38 846	40 489	70 819	91 800
Solde	-152 324	-165 440	-158 239	-148 426	-119 700

Les prévisions de raccordement attendus sur les années à venir laissent supposer que l'équilibre budgétaire sera atteint d'ici 5 ans.

Evolution des résultats de clôture du budget réseau de chaleur sur les 5 prochaines années

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
Investissement	-184 000	-171 000	- 153 000	- 124 000	-94 000
Exploitation	80 000	88 000	98 000	104 000	107 000
Solde	-104 000	-83 000	-55 000	-20 000	13 000

BUDGET CITE ADMINISTRATIVE

Pour rappel, la ville a rénové entièrement le bâtiment Cité Administrative, sans aucune aide à l'investissement, la quasi-totalité des travaux a été financée par emprunts soit un montant de 6 430 000 euros qui génèrent une annuité de 334 000 euros.

Ce budget comptabilise les charges de fonctionnement du bâtiment, les intérêts de la dette, son remboursement et les loyers des administrations occupant ces 6 étages.

Evolution des dépenses et recettes d'exploitation sur les 4 dernières années

Libellé	2017	2018	2019	2020	OB 2021
Charges de fonctionnement	116 875	108 283	114 368	105 580	118 500
Intérêts de la dette	183 368	164 694	157 215	152 647	160 000
Loyers et charges	516 521	537 211	548 954	544 132	545 000

En 2018, un prêt du Crédit Agricole a fait l'objet d'un refinancement qui permet d'en raccourcir la durée de 108 mois de baisser son taux de 3% et de gagner sur la durée résiduelle de 183 mois 150 000 euros d'intérêts.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Cité Administrative

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2020	5 463 326,85	176 047,54	152 647,02	328 694,56	5 287 279,31
2021	5 287 279,31	178 169,44	155 809,53	333 978,97	5 109 109,87
2022	5 109 109,87	183 145,46	150 833,51	333 978,97	4 925 964,41
2023	4 925 964,41	188 285,75	145 693,22	333 978,97	4 737 678,66
2024	4 737 678,66	193 596,64	140 382,33	333 978,97	4 544 082,02
2025	4 544 082,02	199 084,68	134 894,29	333 978,97	4 344 997,34
2026	4 344 997,34	204 756,89	129 222,08	333 978,97	4 140 240,45
2027	4 140 240,45	210 620,33	123 358,64	333 978,97	3 929 620,12
2028	3 929 620,12	216 682,64	117 296,33	333 978,97	3 712 937,48
2029	3 712 937,48	222 951,56	111 027,41	333 978,97	3 489 985,92
2030	3 489 985,92	229 435,29	104 543,68	333 978,97	3 260 550,63
2031	3 260 550,63	236 142,41	97 836,56	333 978,97	3 024 408,22
2032	3 024 408,22	243 081,81	90 897,16	333 978,97	2 781 326,41
2033	2 781 326,41	229 682,32	83 763,14	313 445,46	2 551 644,09
2034	2 551 644,09	215 966,80	76 945,73	292 912,53	2 335 677,29
2035	2 335 677,29	222 891,70	70 020,83	292 912,53	2 112 785,59
2036	2 112 785,59	230 074,53	62 838,00	292 912,53	1 882 711,06
2037	1 882 711,06	237 526,08	55 386,45	292 912,53	1 645 184,98
2038	1 645 184,98	245 257,03	47 654,86	292 911,89	1 399 927,95
2039	1 399 927,95	210 880,08	40 174,49	251 054,57	1 189 047,87
2040	1 189 047,87	217 730,11	33 324,32	251 054,43	971 317,76
2041	971 317,76	136 985,37	26 208,49	163 193,86	834 332,39
2042	834 332,39	119 797,38	20 758,45	140 555,83	714 535,01
2043	714 535,01	101 120,18	16 796,33	117 916,51	613 414,83
2044	613 414,83	50 811,09	14 090,45	64 901,54	562 603,74
2045	562 603,74	51 954,34	12 947,20	64 901,54	510 649,40
2046	510 649,40	53 123,31	11 778,23	64 901,54	457 526,09
2047	457 526,09	54 318,58	10 582,96	64 901,54	403 207,51
2048	403 207,51	55 540,75	9 360,79	64 901,54	347 666,76
2049	347 666,76	56 790,42	8 111,12	64 901,54	290 876,34
2050	290 876,34	58 068,20	6 833,34	64 901,54	232 808,14
2051	232 808,14	59 374,74	5 526,80	64 901,54	173 433,40
2052	173 433,40	60 710,67	4 190,87	64 901,54	112 722,73
2053	112 722,73	62 076,66	2 824,88	64 901,54	50 646,07
2054	50 646,07	50 646,07	1 428,16	52 074,23	0,00

Le résultat présente un excédent global en 2020 de 283 000 euros avec - 175 000 euros en investissement et + 458 000 euros en section d'exploitation.

Evolution des résultats de clôture du budget Cité Administrative sur les 5 dernières années

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement	-345 718	-250 235	-101 132	-170 688	-175 000
Exploitation	238 429	215 315	168 696	344 144	458 000
Solde	-107 289	-34 920	67 564	173 454	283 000

BUDGET CENTRE DE GESTION

Ce budget aura permis de construire le nouveau Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère (CDG). Un contrat de crédit-bail a été signé entre les 2 parties, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère devenant propriétaire du bâtiment au bout de 20 ans après avoir réglé un loyer correspondant à l'annuité d'emprunt payée par la Ville (cet emprunt d'un montant de 748 000 euros étant le solde entre les travaux et les subventions perçues).

Evolution de l'encours de la dette du Budget Centre de Gestion

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2020	619 672,26	33 139,11	12 695,37	45 834,48	586 533,15
2021	586 533,15	33 841,80	11 992,68	45 834,48	552 691,35
2022	552 691,35	34 559,35	11 275,13	45 834,48	518 132,00
2023	518 132,00	35 292,10	10 542,38	45 834,48	482 839,90
2024	482 839,90	36 040,42	9 794,06	45 834,48	446 799,48
2025	446 799,48	36 804,58	9 029,90	45 834,48	409 994,90
2026	409 994,90	37 584,97	8 249,51	45 834,48	372 409,93
2027	372 409,93	38 381,91	7 452,57	45 834,48	334 028,02
2028	334 028,02	39 195,71	6 638,77	45 834,48	294 832,31
2029	294 832,31	40 026,81	5 807,67	45 834,48	254 805,50
2030	254 805,50	40 875,47	4 959,01	45 834,48	213 930,03
2031	213 930,03	41 742,19	4 092,29	45 834,48	172 187,84
2032	172 187,84	42 627,27	3 207,21	45 834,48	129 560,57
2033	129 560,57	43 531,12	2 303,36	45 834,48	86 029,45
2034	86 029,45	44 454,10	1 380,38	45 834,48	41 575,35
2035	41 575,35	41 575,35	437,79	42 013,14	0,00

Ce budget enregistre le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le preneur, ainsi les loyers dont le montant couvre les échéances d'emprunt.

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement	- 14 341	-31 117	- 31 777	-32 451	-33 139
Exploitation	16 756	33 532	34 192	34 866	35 354
Solde	2 415	2 415	2 415	2 415	2 415

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE VALCROZE

Ce budget enregistre les travaux entrepris pour la réalisation d'un lotissement de 9 lots sur une superficie de 6 000 m² à Valcroze. Créé en 2020, il enregistre pour le moment les travaux d'aménagements du terrain pour 42 990 euros en 2020. Le solde des travaux à réaliser en 2021 est de 167 000 euros auquel, il faudra ajouter l'acquisition du terrain au budget principal. La mise en vente des lots déjà réservés sera effective en milieu d'année.

BUDGET MAISON DE SANTE

L'opération de construction d'une Maison de Santé cédée en Crédit-Bail Immobilier fera l'objet d'un budget annexe à créer en 2021, dont les grandes lignes sont désormais arrêtées :

en dépenses (HT) :

- l'acquisition de l'assise foncière pour 395 000 euros,
- la construction pour 3 820 000 euros,
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 635 000 euros,

en recettes :

- les subventions pour 2 910 000 euros,
- le recours à l'emprunt pour 1 940 000 euros.

BUDGET LOTISSEMENT DE BAHOURS

Ce budget, à créer en 2021, enregistrera les travaux entrepris pour la réalisation d'un lotissement de 4 à 6 lots sur une superficie de 1 000 à 1 500 m² à Bahours. Les travaux sont estimés 80 000 euros et l'acquisition des terrains à 139 000 euros.

BUDGET LOTISSEMENT LOU DEVEZ PHASE 1

Ce budget, à créer courant 2021, enregistrera les travaux entrepris pour la réalisation d'un lotissement de 25 à 30 lots sur une superficie de 20 000 m² à Lou Devez. Les travaux sont estimés 600 000 euros.